

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu l'arrêté n°2023-49 en date du 14 septembre 2023 portant décision relative à la convocation des électeurs au scrutin et à l'organisation des élections ;

Vu l'arrêté n°2023-81 relatif à la composition des bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des usagers au sein des conseils des départements de l'Université de Nîmes,

Vu l'arrêté n°2023-82 relatif à la modification de l'emplacement des bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des usagers aux sein des conseils des départements de l'Université de Nîmes

Vu le procès-verbal de dépouillement.

ARRETE

Article 1 - Objet

Suite au scrutin ayant eu lieu le 17 octobre 2023 de 9h à 16h30, le Président de l'Université de Nîmes proclame les résultats des élections partielles des représentants des usagers aux conseils de département de l'université de Nîmes

Article 2 – Département PAPSA Collège des usagers

Résultats du dépouillement	Sièges à pourvoir : 2 Inscrits : 283 Votants :17 Blancs ou nul :0 Valablement exprimés : 17 Quotient électoral :8.5			
Listes	Suffrages obtenus	Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL
STAPS UNIMES	17	2	0	2
Sont proclamées élues au conseil de département PAPSA les personnes suivantes :				
Nom de la liste	Titulaires		Suppléants	
STAPS UNIMES	CHARMILLOT Juliette JEANJEAN Félix		CARRE Océane WEYH Noah	

Article 3 – Département SA Collège des usagers

Résultats du dépouillement	Sièges à pourvoir : 2			
	Inscrits : 794			
	Votants : 12			
	Blancs ou nul : 1			
	Valablement exprimés : 11			
	Quotient électoral : 5.5			
Listes	Suffrages obtenus	Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL
Représentants Sciences de la vie	11	2	0	2
Sont proclamées élues au conseil de département SA les personnes suivantes :				
Nom de la liste	Titulaires		Suppléants	
Représentants Sciences de la vie	BROTONS TERRAS Thomas SIMONCELLI Chiara		BELLIDO Raphaël POCHET Sharlène	

Article 4 – Département DEG Collège des usagers

Résultats du dépouillement	Sièges à pourvoir : 2			
	Inscrits : 1401			
	Votants : 102			
	Blancs ou nul : 2			
	Valablement exprimés : 100			
	Quotient électoral : 50			
Listes	Suffrages obtenus	Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL
Réussir Ensemble	35	0	1	1
DDEG NIMES	12	0	0	0
Droit Unîmes	47	0	1	1
L1 DROIT	6	0	0	0

Sont proclamées élues au conseil de département DEG les personnes suivantes :		
Nom de la liste	Titulaires	Suppléants
Réussir Ensemble	CHAUVEAU Charline	LACOURBAS Mathieu
Droit Unîmes	AVELINE Mathias	SACRE Agathe

Article 5 - Exécution

Le Directeur Général des services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 18/10/2023

Benoit ROIG